



Obligations et responsabilités

La plongée sous-marine est une activité qui peut comporter certains risques si les étudiants/plongeurs ne respectent pas certaines directives.

L'école de plongée sous-marine AquaNémo ainsi que les instructeurs s'engagent à vous donner une formation complète et sécuritaire lors de votre présence au centre aquatique et lors de vos certifications.

Pour le bon déroulement des cours, vous vous engagez à;

- Arriver aux cours aux heures indiquées. Si pour une raison vous devez vous absenter à un cours, vous vous engagez à en informer les responsables.
- Avoir lu et complété les chapitres des manuels avant **le début de chaque cours**
- Vous habillez de façon appropriée en classe et à la piscine.
- Respecter les autres baigneurs.
- Respecter les autres plongeurs
- Respecter les règlements du centre aquatique de Terrebonne
- Prendre soin de l'équipement qui vous est prêté.
- Écouter les directives demandées par vos instructeurs
- Ne rien cacher à mon instructeur sur mon état de santé présent.

En cas de;

- D'absence à un cours, l'école fera tout son possible pour vous trouver une autre date. **Il est possible que des frais supplémentaires soient ajoutés**
- D'avoir omis de lire et d'avoir répondu aux questions des chapitres demandés avant le début du cours, l'instructeur a le droit de vous refuser au cours.

- D'avoir un habillement inapproprié, l'instructeur a le droit de vous refuser l'accès à la salle ou à la piscine
- D'être irrespectueux envers les autres baigneurs ou plongeurs, l'instructeur a le droit de vous expulser du cours. Si la situation devient problématique ou récurrente, vous serez alors expulsé définitivement du cours et ce sans remboursement.
- Non respect des règlements du centre aquatique de Terrebonne, les responsables du centre ont le droit de vous expulser de celui-ci
- Bris du matériel malgré des directives déjà connues, des frais pour réparation pourraient vous être chargés.
- Non respect des directives de l'instructeur, celui-ci a le droit de vous expulser du cours. Si la situation devient problématique ou récurrente, vous serez alors expulsé définitivement du cours et ce sans remboursement.
- D'avoir omis de révéler des problèmes sur mon état de santé présent, je ne tiens pas responsable l'école de plongée des situations qui pourraient survenir et aggraver mon état de santé.

En signant ce formulaire, vous exprimez la compréhension de celui-ci et vous vous engagez de respecter les obligations et responsabilités.

Signature

Date